



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/BAMAS-fonctionnement-sans-autorisation-INB>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **À Saint-Dizier (Haute-Marne), la base de maintenance de Cyclife aurait dû être classée en installation nucléaire !**

25 février 2021

À Saint-Dizier (Haute-Marne), la base de maintenance de Cyclife aurait dû être classée en installation nucléaire !

La base de maintenance de St Dizier BAMAS, exploitée par Cyclife (anciennement Socodei, filiale d'EDF), est une installation officiellement utilisée pour l'entretien de l'outillage de maintenance de toutes les centrales nucléaires françaises. Cette installation a été soumise, à la demande de l'exploitant, au régime de l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Or, en analysant les calculs effectués pour justifier ce classement, il apparaît que cette installation aurait dû relever du régime plus contraignant des installations nucléaires de base (INB). Les associations ont porté plainte.

À Saint-Dizier, Cyclife, filiale d'EDF, exploite depuis fin 2018 la BAMAS, une installation dédiée à l'entretien de l'outillage de maintenance des centrales nucléaires françaises. Celle-ci fonctionne avec le simple statut d'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), qui concerne aussi bien des déchetteries que des poulaillers ou des pressings.

Or, au regard de la quantité de substances radioactives présentes sur le site, il apparaît que la BAMAS aurait dû relever du classement en Installation Nucléaire de Base (INB), beaucoup plus contraignant. Avant de déménager du site du Tricastin pour s'implanter à Saint-Dizier, elle était d'ailleurs classée comme telle. Pourtant, sa taille a depuis été multipliée par trois !

Cette différence de classement n'est pas un simple détail administratif : alors que les ICPE ne sont que rarement inspectées faute de moyens, une INB fait l'objet d'une surveillance beaucoup plus poussée, avec des inspections régulières menées par l'Autorité de sûreté nucléaire sur les aspects environnementaux et de radioprotection.

En ne déclarant pas la BAMAS comme installation nucléaire, Cyclife est dans l'illégalité. De plus, elle contribue ainsi à banaliser et faire passer sous les radars des activités polluantes et dangereuses pour les riverains et les travailleurs. Pourtant, un accident est déjà survenu sur le site !

C'est pourquoi nos associations ont déposé plainte contre Cyclife le 25 février 2021. Nous espérons que ce recours contribuera aussi à attirer l'attention sur le cas de nombreuses autres installations nucléaires qui ne disent pas leur nom, disséminées partout en France et classées comme ICPE.

Alors que l'industrie nucléaire prévoit de parsemer le Grand Est d'installations diverses et variées, ne laissons pas banaliser ces activités dangereuses et polluantes !

Téléchargez notre plainte

